

Négoces internationaux et traites négrières au XVIIIe siècle

TRANSCRIPTION DE L'INVENTAIRE
des biens délaissés par B. PHILIPPE
mars 1797

INVENTAIRE DES BIENS DELAISSES PAR FEU SIEUR BARTHELEMY PHILIPPE

DU 8 ET JOUR SUIVANT DU MOIS DE MARS 1797

L'an mil sept cent quatre-vingt-dix-sept et le huitième jour du mois de mars à neuf heures du matin
A la requête du sieur Joseph Henry Raphaël Imbert habitant au quartier de la Soufrière, au nom et comme exécuteur testamentaire du défunt sieur Barthélemy Philippe en son vivant, habitant demeurant au quartier du Choiseul de cette île Sainte-Lucie, *appert* [du verbe apparoir ; ici = comme le prouve] son testament olographe et ordonnance de dernière volonté déposé pour minute à nous notaire soussigné pour la date du seize février mil sept cent quatre-vingt-dix-sept de relevé
Et à la requête du sieur François Del Cer habitant au dit quartier de la Soufrière comme légataire universel de tous les biens tant meubles qu'immeubles du dit défunt, sieur Barthélemy Philippe, son oncle nommé par le dit testament ci-dessous énoncé
Et encore en la présence du sieur Jean François Bois Brulé Degazon, habitant au dit quartier du Choiseul, officier civil autorisé par le gouvernement provisoirement attendu le défaut d'un tribunal de justice à l'effet de présenter pour l'absence des présomptifs héritiers et autres prétendants

Il va être par le dit notaire soussigné - en l'île Sainte-Lucie, résidant au bourg de la Soufrière, en présence des sieurs Jean-Baptiste Daney et François Guignon demeurant au dit bourg, témoins requis - procédé à l'inventaire estimatif et descriptif de tous les biens meubles, immeubles, dettes actives et passives, et généralement et sans aucunes exceptions quelconques de tous les objets dépendants de la succession du dit défunt Barthélemy Philippe qui vont être représentés par le dit sieur Imbert, exécuteur testamentaire qui en était gardien, après serment par lui prêté ez [en] mains de nous dit notaires, de n'avoir pris, soustrait, ni diverti aucun ; mais biens qui vont être compris au présent inventaire sont les peines de droits qui lui ont été expliquées et désignées

Pour la prisée et estimation des dits biens qui en sont susceptibles, les dites parties d'un consentement unanime ont pris pour arbitres sieurs Jean-Marie Etienne Cardinal Chalancé [cardinal Duquesnoy de Chalancé], habitant au dit quartier de la Soufrière, et Jean-Baptiste Duprey qui ont pris pour tiers arbitres en cas d'avis contraire la personne du sieur Pierre Burrin Lacorbinière, ces deux derniers habitants au dit quartier Choiseul, lesquels ont prêté serment, de bien et fidèlement procéder aux dites prisées et estimations en leurs âmes et conscience et suivant le cours actuel du temps

De tout quoi, nous avons fait et dressé le présent procès-verbal que tous les témoins, arbitres, surarbitres, parties, le dit sieur officier civil et nous dit notaire soussigné ont signés sur le dit procès-verbal ainsi signé à la minute : Imbert, Del Cer, Bois Brulé de Gazon, Cardinal Duquesnoy, Duprey, Lacorbinière, Danney, Guignon, et Clauzel notaire.

Auquel inventaire il aurait été procédé comme suit

Dans la salle de la maison principale

Premièrement une malle prisée et estimée huit livres cinq sols <i>ci</i> [ci ou cy : ci-après]	8 l. 5 s.
Item [item ou it. : de plus ; sert à passer d'un point à un autre dans une énumération] six chaises en très mauvais état et estimées 15 livres <i>cy</i>	15 s.
Item deux pincés et un <i>piquois</i> [ou piquoir] prisés soixante-six livres <i>ci</i>	66 l.
Item une mauvaise meule prisée et estimée quatre livres dix sols <i>ci</i>	4 l. 10 s.
Item un quart de mesure [à mesurer] prisé et estimé cinq livres cinq sols <i>ci</i>	5 l. 5 s.

Dans la case à coton

Item six moulins à coton prisés et estimés quatre-vingt-dix-neuf livres ci	99 l.
Item neuf cent livres de coton tournés, à raison de deux cents livres le cent, fait la somme de dix-huit cent livres ci	1800 l.

Dans la cuisine

Item quatre canaris prisés et estimés trois livres ci	3 l.
Item un harpon et une scie prisés la somme de cent cinquante livres ci	150 l.
Item un établi prisé et estimé seize livres dix sols ci	16 l. 10 s.

Dans la sucrerie

Item cent formes à sucre prisées ensemble trois cent livres ci	300 l.
Item un millier <i>essentes</i> [Planchette utilisée dans la couverture d'un toit] du Nord prisé et estimé quatre-vingt-dix livres quinze sols ci	90 l. 15 s.
Item un canot prisé et estimé la somme de quarante-neuf livres dix sols	49 l. 10 s.
Item une poêle et trois <i>grayes</i> [?] prisées et estimées la somme de cent trente-deux francs ci	132 l.
Item un <i>bec à corbin</i> [ou bec-de-corbeau : outil ou instrument dont la forme recourbée rappelle un bec de corbeau] prisé et estimé la somme de vingt-quatre livres quinze sols ci	24 l. 15 s.
Item un mauvais moulin presque pourri estimé la somme de quatre mille cinq cent livres ci	4500 l.

Nègres, négresses et négrillons

- Item François nègre Créole commandeur âgé d'environ trente-deux ans estimé la somme de deux mille deux cent livres ci 2200 l.
- item André Créole âgé d'environ quarante-huit ans estimé la somme de dix-huit cents livres ci 1800 l.
- item Paul pêcheur Créole âgé de ... prisé et estimé la somme de quinze cent livres ci 1500 l.
- item Medarie Créole âgé de vingt-six ans prisé et estimé la somme de deux mille trois cent livres ci 2300 l.
- item Jean Créole âgé d'environ trente-deux ans prisé et estimé la somme de dix-huit cent livres 1800 l.
- item Hilaire Créole âgé d'environ vingt-cinq ans prisé et estimé la somme de deux mille trois cent livres ci 2300 l.
- item Marcellin Créole âgé d'environ trente ans prisé et estimé la somme de deux mille trois cent livres ci 2300 l.
- item Philippe Créole âgé d'environ trente-deux ans estimé la somme de dix-huit cent francs 1800 l.
- item Césard de terre âgé d'environ cinquante-deux ans estimé la somme de six cent livres ci 600 l.
- item Hyacinthe *nègre de terre* [d'origine africaine contrairement aux Créoles nés aux Iles] âgé d'environ soixante ans prisé et estimé la somme de cinq cent livres ci 500 l.
- item Bienvenû de terre prisé et estimé la somme de trois cent livres à cause de son grand âge 300 l.
- item Jacques Créole âgé d'environ dix-huit ans estimé et prisé la somme de quinze cents livres 1500 l.
- item Baltazar de terre âgé de soixante ans prisé et estimé la somme de deux cent francs ci 200 l.
- item Daniel de terre âgé d'environ cinquante-quatre ans prisé et estimé la somme de cinq cent francs ci 500 l.
- item Thomas cuisinier Créole âgé d'environ soixante ans estimé la somme de treize cent vingt livres ci 1320 l.

- | | |
|---|---------|
| 16. item Gilles Créole âgé de vingt ans prisé et estimé la somme de mille livres ci | 1000 l. |
| 17. item Jean-Pierre Créole âgé d'environ vingt-huit ans prisé et estimé la somme de cinq cent francs ci | 500 l. |
| 18. item Augustin Créole âgé d'environ dix-huit ans prisé et estimé la somme de dix-huit cent livres ci | 1800 l. |
| 19. item Petit Thomas âgé d'environ quatorze ans estimé la somme de seize cent cinquante livres ci | 1650 l. |
| 20. item Lambert âgé de quatorze ans prisé et estimé la somme de quinze cent livres ci | 1500 l. |
| 21. item Luce négresse Créole âgée d'environ trente-quatre ans estimée la somme de seize cent cinquante livres ci | 1650 l. |
| 22. item Marie-Josèphe Créole âgée d'environ vingt ans estimée la somme de six cent soixante livres ci | 660 l. |
| 23. item Rose Aimée Créole âgée d'environ dix-huit ans estimée La somme de deux mille deux cent livres ci | 2200 l. |
| 24. item Sainte Aimée Créole prisée et estimée la somme de deux mille livres ci | 2000 l. |
| 25. item Julienne Créole âgée d'environ deux ans prisée et estimée la somme de deux cent livres ci | 200 l. |
| 26. item Charles Créole âgé d'environ quatorze ans prisé et estimé la somme de seize cent cinquante livres ci | 1650 l. |
| 27. item Blaise Créole âgé d'environ treize ans prisé et estimé la somme de treize cent vingt francs ci | 1320 l. |
| 28. item Adelaïde Créole âgée d'environ vingt-deux ans prisée et estimée la somme de deux mille deux cent livres ci | 2200 l. |
| 29. item Jean son fils Créole âgé d'un an prisé et estimé la somme de cent livres ci | 100 l. |
| 30. item Victoire Créole âgée d'environ trente-six ans prisée et estimée dix-huit cent livres ci | 1800 l. |
| 31. item Félicité Créole âgée de douze ans prisée et estimée la somme de mille livres ci | 1000 l. |
| 32. item Jean-Baptiste Créole âgé de six ans prisé et estimé la somme de six cent livres ci | 600 l. |
| 33. item Louise Créole âgée de deux ans prisée et estimée la somme de deux cent livres ci | 200 l. |
| 34. item Magdeleine Créole âgée d'environ quarante ans prisée et estimée la somme de treize cent vingt livres ci | 1320 l. |
| 35. item Calix Créole âgé d'environ quatorze ans prisé et estimé la somme de quinze cent livres ci | 1500 l. |
| 36. item Jeanne Rose Créole âgée d'environ six ans prisée et estimée la somme de six cent soixante francs, ci | 660 l. |
| 37. item Marie Line Créole âgée de quatre ans prisée et estimée la somme de trois cent livres ci | 300 l. |
| 38. item Toussaint âgé de deux ans prisé et estimé la somme de deux cent livres ci | 200 l. |
| 39. item Marie-Anne Créole âgée d'environ trente-six ans prisée et estimée la somme de dix-huit cent livres ci | 1800 l. |
| 40. item Modeste Créole âgé de huit ans prisé et estimé la somme de huit cent livres ci | 800 l. |
| 41. item Jacques Créole âgé de cinq ans prisé et estimé la somme de quatre cent livres ci | 400 l. |
| 42. item Gabriel âgé d'un an estimé la somme de cent livres ci | 100 l. |
| 43. item Rachelle Créole âgée d'environ vingt-huit ans prisée et estimée la somme de deux mille livres ci | 2000 l. |
| 44. item Jeanne Créole âgée de deux ans prisée et estimée la somme de deux cent livres ci | 200 l. |
| 45. item Magdeleine Créole âgée de trente-deux ans prisée et estimée la somme de seize cent cinquante francs ci | 1650 l. |

46. item Adée Créole âgée d'environ vingt ans estimée la somme la somme de deux mille deux cent livres ci 2200 l.
47. item Marie-Thérèse Créole âgée de douze ans prisee et estimée la somme de deux cent livres, ayant des *nodus* [nodosités] ci 200 l.
48. item Cécile Créole âgée de trois ans prisee et estimée trois cent livres ci 300 l.
49. item Henriette Créole âgée d'environ vingt-deux ans prisee et estimée la somme de deux mille deux cent livres ci 2200 l.
50. item Hélène âgée d'environ douze ans prisee et estimée la somme de douze cent francs ci 1200 l.
51. item Louis Créole âgé de six ans prisé et estimé la somme de six cent livres ci 600 l.
52. item Laurencine Créole âgée de trois ans estimée la somme de trois cent livres ci 300 l.
53. item Cleurionne âgée de deux ans estimée la somme de deux cent livres 200 l.
54. item Jeanne Créole âgée d'environ vingt ans estimée la somme de deux mille livres ci 2000 l.
55. item Raymond Créole âgé de cinq ans estimé la somme de quatre cent cinquante livres ci 450 l.
56. item Théodore Créole âgé de trois ans prisé et estimé la somme de trois cent livres ci 300 l.
57. item Gertrude Créole âgée d'environ trente ans prisee et estimée la somme de quinze cent livres ci 1500 l.
58. item François Créole âgé de treize ans prisé et estimé la somme de quatorze cent livres ci 1400 l.
59. item Marie Louise Créole âgée d'environ trente-deux ans prisee et estimée la somme de dix-huit cent livres ci 1800 l.
60. item Emilie Créole âgée d'environ seize ans prisee et estimée la somme de deux mille livres ci 2000 l.
61. item Béatrix Créole âgée d'environ vingt ans estimée la somme de deux mille deux cent livres ci 2200 l.
62. item Marie Latiste Créole âgée d'un an prisee et estimée cent livres ci 100 l.
63. item Marguerite Créole âgée d'environ vingt-cinq ans prisee et estimée la somme de deux mille livres ci 2000 l.
64. item Nicole Créole âgée de deux ans prisee et estimée la somme de cent cinquante livres ci 150 l.
65. item Fanchinne de terre âgée de quarante ans estimée la somme de mille livres ci 1000 l.
66. item Françoise Créole âgée de vingt-quatre ans estimée la somme de deux mille deux cent livres ci 2200 l.
67. item Jean-Jacques Créole âgé de deux ans estimé la somme de cent cinquante livres ci 150 l.
68. item Marie Catherine Créole âgée de vingt ans estimée la somme de deux mille deux cent livres ci 2200 l.
69. item Jérémie Créole âgé de quatorze ans estimé la somme de seize cent cinquante livres ci 1650 l.
70. item Eugénie âgée de dix ans estimée la somme de mille livres ci 1000 l.
71. item Liliane Créole âgée de vingt-quatre ans estimée la somme de deux mille deux cent livres ci 2200 l.
72. item Alexandrine Créole âgée d'un an estimée la somme de cent livres ci 100 l.
73. item Marie Créole âgée de dix-huit ans estimée la somme de deux mille deux cent livres ci 2200 l.
74. item Rozette Créole âgée de dix-huit ans estimée la somme de deux mille francs ci 2000 l.
75. item Véronique Créole âgée de dix-huit ans estimée la somme de deux mille livres ci 2000 l.
76. item Laurent âgé de treize ans estimé la somme de treize cent vingt livres ci 1320 l.
77. item Saint Pierre Créole âgé de trois ans estimé la somme de trois cent livres ci 300 l.
78. item Anne négresse de terre âgée de soixante ans estimée la somme de cent livres ci 100 l.

79. item Pauline âgée de quatre-vingt-six ans estimée la somme de deux cent livres ci	200 l.
80. item Céleste Créole âgée d'environ vingt-quatre ans prisee et estimée la somme de deux mille deux cent livres ci	2200 l.
81. item Thérèse Créole âgée de quatre ans prisee et estimée la somme de cinq cent livres ci	500 l.
82. item Sans nom âgé d'un an estimé la somme de cent livres ci	100 l.
83. item L'Epherin Créole âgé de treize ans estimé la somme de quatorze cent livres ci	1400 l.
84. item Antoine Créole âgé de treize ans estimé la somme de quatorze cent livres ci	1400 l.

Bâtiments

La maison principale de vingt-quatre pieds de long sur seize de large avec galeries sur les quatre pans, de huit pieds de large en bois du pays palissadée en planches couverte en essentes, estimée la somme de six mille six cent livres ci 6600 l.

Item la cuisine de vingt-quatre pieds de long sur seize de large avec un pignon [...?] maçonné, palissadée en planche couverte en essentes estimée la somme de douze cent livres ci 1200 l.

Item la sucrerie en maçonnerie [maçonnerie] de trente-deux pieds de long sur vingt-quatre de large, couverte en tuiles et en essentes avec quatre chaudières montées, estimées la somme de quinze mille livres ci 15 000 l.

Item une purgerie en très mauvais état estimée la somme de quatre cent cinquante livres ci 450 l.

Item une étuve en très mauvais état estimée la somme de trois mille livres ci 3000 l.

Item vingt cases à nègre tant bonnes que mauvaises estimées la somme de seize cent cinquante livres ci 1650 l.

Item sept cases à nègres sur la petite habitation où demeure le sieur Raymond Cayolle estimée la somme de six cent livres ci 600 l.

Item une maison bois équarri palissadée en planches couverte en essentes de trente-deux pieds de long sur seize de large avec cinq boîtes roulantes estimées la somme de trois mille livres ci 3000 l.

Item trois cent pas [unité de mesure] de clôture estimés la somme de neuf cent livres ci 900 l.

Item douze cent pas ditte [de la dite clôture] estimés la somme de trois mille six cent livres ci 3600 l.

Item trois bêtes cavallines estimées ensemble la somme de quinze cent quatre-vingt-quatre livres ci 1584 l.

Fonds de terre

Le fonds de terre de l'habitation contenant nonante trois carrés de terre de cent par le carré estimé à raison de cinq cent livres le carré ce qui produit la somme de quarante-six mille cinq cent livres ci 46 500 l.

« Le fonds de terre, c'est-à-dire le domaine concédé, comprend 93 carrés de 100 pas, estimés à raison de 500 livres par carré, soit 46. 500 livres. Il convient d'ajouter une plus-value de 4 500 livres pour les clôtures » cf. J. Lartigaut, *Bulletin de la SEL*, 2^e fascicule de 1970, page 65.

Et ne se trouvant plus rien à estimer des biens dépendants de la succession, les parties nous ont requis de procéder à l'examen et vérification des papiers, titres et renseignements qui se trouvent aussi dépendant de la dite succession et après avoir vaqué jusqu'au coucher du soleil, sans interruption que

pour aller prendre le repas, nous en avons renvoyé la continuation à demain neuf du courant sept heures du matin

Avons en conséquence donné assignation aux parties et témoins qui nous ont promis s'y trouver ; et quant aux dits sieurs arbitres et surarbitres, ils ont demandés d'en être dispensés, attendu qu'il ne reste plus rien à estimer et que leur présence est inutile.

Après lecture faite de ce que dessus, ils ont tous signés avec nous dit notaire soussigné, ainsi signés à la minute, Imbert, Del Cer, Bois Brûlé du Gazon, Duprey, Cardinal Duquesnoy, Lacorbinière, Guignon, Danney et Clauzel Notaire

Et aujourd'hui neuf mars sept heures du matin, même requêtes et présences que dessus en vertu de la remise du jour d'hier, nous allons procéder à la continuation de l'examen et vérification des titres, papiers et renseignements de la dite succession, lesquels ont été inventoriés dans l'ordre suivant

- Premièrement, une liasse contenant vingt-quatre pièces qui sont des quittances à la décharge de la dite succession cotées et paraphées par première et dernière employées sous le titre de la cote A ci A
- Item la deuxième liasse contenant trente-six pièces qui sont encore des quittances à la décharge de la dite succession cotées et paraphées par première et dernière employées sous le titre de la cote B ci B
- Item la troisième liasse contenant vingt-trois pièces qui sont des titres de propriétés concernant l'habitation de la succession cotées et paraphées par première et dernière employées sous le titre de la cote C ci C
- Item la quatrième liasse qui sont dix-neuf pièces de renseignements pour servir à la dite succession cotées et paraphées par première et dernière employées sous le titre de la cote D ci D
- Item une liasse contenant quatre pièces qui sont des quittances concernant le canal de la dite succession cotées et paraphées par première et dernière employées sous le titre de la cote E ci E

Dettes passives

- Premièrement, il est dû à la dame Veuve Gabriel pour solde d'un billet consenti par feu sieur Barthelemy Philippe la somme ou environ de quatre cent livres ci 400 l.
- Item il est dû à Marcelin par une obligation consentie par le dit feu sieur Barthélemy Philippe la somme de deux cent soixante-quatre livres ci 264 l.
- Item au notaire soussigné pour ses honoraires et vacations à l'inventaire pendant deux jours, deux expéditions voyage séjour et retour la somme de cinq cent vingt-huit livres ci 528 l.

Qui sont toutes les dettes passives qui nous ont été représentées par le dit sieur Imbert exécuteur testamentaire à la charge de la dite succession ainsi que les legs portés au dit testament et ordonnance de dernière volonté du dit défunt Barthélemy Philippe qui ne sont point portés au dit inventaire, jurant et affirmant n'en connaître jusqu'à présent d'autres, ni même aucune dettes

Tels sont les biens meubles, immeubles, titres, papiers et renseignements dépendants de la dite succession, lesquels du consentement de Monsieur l'officier civil autorisé du gouvernement à cet effet, ont été laissés en la garde et possession du dit exécuteur testamentaire qui vient de faire serment ez mains du dit notaire soussigné, [en] présence du dit témoin de le représenter toutefois et quantes [chaque fois que] requis et à qui il appartiendra

Fait et terminé en la maison et sur l'habitation de la dite succession, située au quartier du Choiseul, l'an mil sept cent quatre-vingt-dix-sept et le neuvième jour du mois de mars de relevé

Présence des mêmes témoins que des autres parts et lecture faite par le dit notaire et signé sur les présentes, ainsi signés à la minute, Imbert, Del Cer, Duprey, Cardinal Duquesnoy, Lacorbinière, Bois Brûlé du Gazon, officier civil, Danney, Guignon, et Clauzel notaire, trois mots rayés nuls un surchargé bon Collationné

Clauzel, notaire



Département du Lot
Avenue de l'Europe – Regourd
BP 291 – 46005 Cahors cedex 9
Tél. : 05 65 53 40 00
Fax : 05 65 53 41 09
Courriel : departement@lot.fr
www.lot.fr